

Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 1^{er} mars 2021

Vœu relatif à la dotation horaire globale et budgétaire académique des collèges du 11^e arrondissement et au projet de carte scolaire pour les établissements du 11^e arrondissement

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le système éducatif et les conditions d'apprentissages ont considérablement été mises à l'épreuve par la crise sanitaire ;

Considérant que le Gouvernement d'Emmanuel Macron et le ministre Jean-Michel Blanquer poursuivent leur politique de réduction des moyens humains alloués aux écoles et aux collèges malgré ce contexte de crise ;

Considérant que les dotations horaires globales des établissements du 2nd degré à Paris subissent des coupes drastiques : 2072 heures d'enseignement, soit l'équivalent de 99 postes, seraient ainsi supprimées à la rentrée 2021 ;

Considérant que dans le 2nd degré, pour l'année 2019-2020, le Ministère de l'Education nationale avait déjà imposé pour l'académie de Paris la suppression de 117 postes dans l'enseignement secondaire dont 36 postes dans les collèges, en dépit d'une hausse des effectifs d'élèves ;

Considérant que cette baisse de moyens a eu pour conséquence la hausse des effectifs moyens par classe et la diminution des heures en SEGPA, de même que les heures d'enseignement en petit groupe, en langues vivantes, en langues rares, etc. ;

Considérant que cette baisse touche les collèges et les cités scolaires du 11^e arrondissement : la cité scolaire Voltaire par exemple perd ainsi 6 heures au collège et 27 heures au lycée, le collège Lucie et Raymond Aubrac, en Réseau d'éducation prioritaire, perd 10 heures ;

Considérant les motions votées par les conseils d'administration de ces établissements ;

Considérant les mobilisations des parents d'élèves s'opposant aux baisses de DHG et réclamant des moyens afin que les élèves puissent bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage et notamment la pétition lancée par la FCPE Paris « des moyens pour l'éducation de nos enfants » qui a dépassé en quelques jours les 1400 signataires ;

Considérant que face à la montée démographique et aux suppressions de postes, les effectifs des classes seront alourdis, dégradant ainsi les conditions d'apprentissage des élèves, contredisant la volonté du moins affichée par le Gouvernement d'une priorité qui serait faite à l'éducation ;

Considérant que cette augmentation des effectifs va à rebours des recommandations et précautions à prendre pour limiter la circulation du virus ;

Considérant que le premier degré est également concerné par l'insuffisance des moyens attribués avec la baisse annoncée du recrutement au concours de professeurs des écoles et un recours croissant à des professeurs contractuels préjudiciable au niveau d'apprentissage des fondamentaux ;

Considérant que les écoles souffrent actuellement du manque de moyens affectés au remplacement d'enseignant·e·s en cette période de crise sanitaire avec à la clé de nombreuses journées de classe perdues pour les élèves, ce qui est intolérable après l'interruption scolaire liée au 1^{er} confinement ;

Considérant que, selon le projet de carte scolaire 2020-2021, seulement 10 postes qui seront créés dans le premier degré pour l'année 2020-2021, soit un nombre insuffisant pour couvrir les besoins de remplacements au sein des écoles du 11^e arrondissement ;

Considérant que ce projet de carte scolaire est également insuffisant pour couvrir les besoins engendrés par les dédoublements de classe, la limitation des effectifs des classes de Grande section, CP et CE1 prévus à la rentrée 2021, et les besoins de reconstruction des RASED d'enseignant·e·s spécialisé·e·s au sein des écoles du 11^e arrondissement ;

Considérant que cette inadéquation entre moyens et besoins poursuit la tendance déjà observée lors de l'exercice 2019-2020, durant lequel seulement 40 postes étaient créés pour le dédoublement des classes de CE1 en éducation prioritaire là où les besoins se situaient autour de 95 postes ;

Considérant que la Ville de Paris a proposé à l'Académie de Paris de mettre à disposition des locaux afin de procéder au dédoublement des classes pour limiter les risques de circulation du virus dans les établissements scolaires, mais que, en l'absence du recrutement d'enseignant·e·s par le Ministère n'a pas permis à cette proposition de voir le jour ;

Considérant le vœu voté par le Conseil du 11^e arrondissement voté le 21 juillet 2020, qui interpellait déjà l'Académie de Paris sur la nécessité d'augmenter les moyens alloués aux collèges et aux lycées de l'enseignement public de l'arrondissement dès la rentrée 2020 ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Paris 11 en commun : socialistes écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

Que le Maire du 11^e arrondissement interpelle l'Académie de Paris :

- Pour que le projet de dotation horaire globale des collèges et des cités scolaires du 11^e arrondissement soit augmenté afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement et de répondre aux besoins engendrés par la crise sanitaire ;
- Pour que dans le premier degré des postes de professeur·e·s titulaires soient créés, notamment pour répondre aux besoins d'augmentation des brigades de remplacement dans les écoles du 11^e arrondissement.

Résultat des votes :

- Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen et du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)
- Abstention : M. Guillaume POITOUX

Le vœu est adopté à la majorité.